



## RAPPORT DU MAIRE

### Synthèse de la présentation des faits saillants du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année financière 2023



Chères citoyennes,  
Chers citoyens,

Tel qu'exigé par la Loi, à l'article 176.2.2 du *Code municipal*, chaque année, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année précédente.

Au cours de l'année 2023, nous avons réalisé plusieurs projets et nous en avons avancé plusieurs autres. Nous avons créé des liens avec les organismes, partenaires et promoteurs. Nous avons réussi à créer une belle synergie pour le développement à tous les niveaux et nous travaillons très fort sur les questions de l'eau potable et des eaux usées, ce qui permettra d'autoriser de nouveaux développements et d'équilibrer l'enveloppe fiscale pour les prochaines années. Le gouvernement a continué d'imposer de nouvelles obligations, ce qui fait en sorte de toujours devoir se réajuster pour répondre à ces obligations.

Le conseil municipal a poursuivi sa mission de traiter les dossiers avec une conscience de minimiser les coûts, malgré les cadres stricts qui nous sont prescrits et également malgré plusieurs augmentations qui sont hors de notre contrôle, dont notamment les coûts pour les produits de base, tels que les produits de traitement d'eau et les coûts d'asphaltage, mais aussi pour les organismes externes dont la Municipalité a l'obligation de contribuer, par exemple la MRC des Maskoutains, la RIAM et la Sûreté du Québec.

À la fin de l'année 2023, le conseil a travaillé ardemment sur le budget 2024 et l'a étudié en profondeur, ce qui a permis une adoption du budget avec un taux d'augmentation sur la taxe de base de 2,5 %, alors que l'indexation de l'IPC au Québec était à 4 % et que la majorité des municipalités du Québec ont été obligées d'imposer des hausses beaucoup plus importantes que le taux de l'IPC. Le plus difficile pour la Municipalité, c'est qu'il y avait un manque à gagner de plusieurs milliers de dollars à l'aqueduc, lors de l'adoption en 2021 du budget 2022. Cette situation devait être rééquilibrée et le conseil a décidé de procéder par un emprunt interne sur le surplus général, sans intérêt pour 3 ans, ce qui était la meilleure solution.

Le conseil fait également des choix pour l'avenir, afin d'améliorer les performances et de réduire les frais de sous-traitance et de contrats externes.

En résumé, le conseil s'est affairé à travailler en équipe pour le bien de la Municipalité, toujours avec l'intention de s'assurer d'une saine gestion, à maintenir une vision pour l'avenir et les projets futurs et à établir une cohérence entre les décisions, les réalisations et le rôle de chacun, en étroite collaboration avec la direction générale et l'équipe en place.



## Les grandes lignes du rapport financier 2023 :

|  |              |
|--|--------------|
| Revenus  | 4 153 466 \$ |
| Charges  | 3 786 172 \$ |
| Excédent de l'exercice financier 2023, après affectation | 526 336 \$   |
| Excédent accumulé au 31 décembre 2023                    | 1 610 521 \$ |
| Investissements 2023                                     | 4 491 901 \$ |
| Dette à long terme au 31 décembre 2023                   | 2 503 772 \$ |

Il est à noter qu'au surplus de l'année courante de 2023, un montant de 179 000 \$ avait été perçu pour des travaux qui seront réalisés en 2024. Ces sommes seront affectées et n'ont pas été perçues aux taxes en 2024.

Le rapport de l'auditeur indique que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot au 31 décembre 2023. Il indique les résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Par ailleurs, tel que mentionné à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, voici le détail de la rémunération versée pour l'année 2023 :

|  |           |
|--|-----------|
| Rémunération annuelle du maire               | 15 200 \$ |
| Allocation de dépenses du maire              | 7 600 \$  |
| Rémunération annuelle des six conseillers    | 31 000 \$ |
| Allocation de dépenses des six conseillers   | 15 500 \$ |
| Rémunération annuelle du maire à la MRC      | 6 345 \$  |
| Allocation de dépenses du maire à la MRC     | 3 173 \$  |
| Rémunération annuelle du délégué à la Régie  | 773 \$    |
| Allocation de dépenses du délégué à la Régie | 387 \$    |

## Les principales réalisations de 2023 :

Plusieurs accomplissements ont eu lieu au cours de l'année 2023 et nous en sommes très fiers. C'est motivant de voir les réalisations qui ont été faites et celles qui sont en cours. Sainte-Hélène-de-Bagot est une municipalité pleine de potentiel à tous les égards et c'est un plaisir et une fierté de pouvoir développer des services et des projets pour le bien-être, les loisirs, les services essentiels et la sécurité des citoyens et de pouvoir collaborer et participer aux mouvements du milieu avec différents collaborateurs et la population.

Je tiens également à exprimer un merci particulier aux bénévoles, qui se sont impliqués en 2023.



Photos de la soirée reconnaissance des bénévoles

Je vous présente certains dossiers sur lesquels nous avons travaillé ou collaboré. Voici quelques exemples des réalisations de l'année 2023 :

### Eaux :

- Essais par un puisatier pour la mise en place d'un nouveau puits d'alimentation en eau potable. Les analyses, telles qu'exigées, et le rapport obligatoire pour joindre à la demande d'autorisation ont été faits par un hydrogéologue et les documents officiels pour la demande de certificat ont été préparés et transmis par l'ingénieur, tel qu'exigé par le ministère. L'ensemble des démarches a été fait, pour un montant de 51 000 \$. Le dossier a été transmis en décembre 2023 au ministère de l'Environnement afin d'obtenir un certificat d'autorisation pour pouvoir exploiter ce puits. Comme l'eau des deux puits est compatible, l'usine de filtration n'aura besoin que de travaux mineurs pour être exploitable rapidement, suite à l'autorisation par le ministère;
  - Poursuite des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration, au montant de 2 805 595 \$ investi en 2023, financés en partie par le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) et par le Règlement d'emprunt numéro 587-2022. La Municipalité a fonctionné avec un système transitoire, en intégrant les équipements de traitement de la nouvelle usine, jusqu'à sa mise en fonction officielle en 2024. Le retard de mise en route de l'usine est dû à des équipements de mécanique de procédés qui n'étaient pas disponibles, étant conçus aux États-Unis;
  - Des travaux de remplacement de conduite ont été faits sur la 5<sup>e</sup> Avenue, pour un montant total du projet de 1 099 909 \$, financé par la subvention TECQ, à raison de 604 554 \$ et par le Fonds des carrières et sablières pour 84 000 \$. Le montant du solde à pourvoir a fait l'objet d'un prêt du surplus général au secteur aqueduc, sans intérêt, remboursable jusqu'en 2025;
- 
- Des travaux de remplacement de conduite ont été faits sur la rue Principale, entre la 1<sup>re</sup> Avenue et la rue Couture, pour un montant total du projet de 343 340 \$, financé par la subvention TECQ;
  - Demande de subvention et mise en place du processus pour l'adoption d'un programme pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP), aidée d'un hydrogéologue. Ce plan nous permettra de mieux protéger notre eau potable et aussi de pouvoir accéder à certaines subventions. Le projet a débuté en 2023 et se terminera en 2024;
  - Réparation de plusieurs fuites d'eau potable dans une section de réseau plus vieille, qui sera à refaire dans l'avenir, au moment où les subventions seront disponibles, car ce sont des travaux très coûteux.

### Voirie :

- Travaux d'asphaltage dans différents chemins municipaux en rapiéçage et en resurfaçage du 2<sup>e</sup> Rang pour un montant de 213 427 \$. La Municipalité a reçu une partie de financement par le biais du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du ministère des Transports du Québec (MTQ), volet Entretien des routes locales, au montant de 22 000 \$.

### Incendie :

- Les travaux de mises aux normes à la caserne, par l'ajout de douches, pour répondre aux normes sanitaires de toxicité après incendie. Les travaux ont été effectués pour un montant de 118 966 \$ et de ce montant, 110 548 \$ était financé par une subvention du programme PRABAM;

- La Municipalité a autorisé la poursuite du programme des petits pompiers. Les pompiers donnent du temps bénévolement pour ce programme, qui permet à des jeunes de 6<sup>e</sup> année de pouvoir se familiariser avec plusieurs concepts de protection contre l'incendie et pour la protection des personnes et des biens;
- La Municipalité a aussi travaillé à la mise en place d'ententes sur divers aspects en incendie, tels que pour des services spécialisés, formations avec d'autres municipalités, ainsi qu'avec la Croix-Rouge.



### Vie sociale, loisirs et culture :

- Aménagement du parc Réal-Godin, incluant notamment l'installation de lampadaires, de mobilier urbain, d'une arche artisanale avec le nom du parc et d'une plaque commémorative en l'honneur de Monsieur Godin, pour un montant de 9 523 \$;



- Préparation d'un projet pour l'aménagement du parc par un architecte, aux choix des élus, soit à l'inspiration de la nature, au bout de la rue Principale. Plusieurs demandes de subvention ont été faites, dont deux subventions nous ont été accordées pour le moment, soit le FDR au montant de 20 000 \$ et le PAFE, au montant de 18 848 \$, toutes les deux de la MRC des Maskoutains. Nous avons également reçu un don du CN, au montant de 16 500 \$. À l'automne 2023, la clôture a été installée et les travaux de préparation de terrain et de nivellement ont été faits. Les travaux se poursuivent en 2024;
- Installation du jeu de dek hockey, demandé depuis plus de 5 ans. Celui-ci avait été retardé pour des raisons de planification d'emplacement et pour les coûts liés à son implantation. La solution la plus abordable pour pouvoir en faire bénéficier les citoyens a été de l'installer dans la patinoire en période estivale, permettant d'utiliser les mêmes bases d'infrastructure et d'emplacement, et ainsi diminuer substantiellement le coût pour que les citoyens puissent en profiter;
- Installation d'un terrain de pétanque extérieur au parc des Plante, qui avait été demandé avant la pandémie, ainsi que l'installation d'une toilette et accès à l'eau pour ce même parc, en plus du parcours actif mis en place dans le village et au parc;



- Des partenariats se sont poursuivis avec plusieurs projets et organismes, par des prêts de salle et de la promotion, tels que Bouger avec mon enfant, SARCA mobile, Espace Carrière, tournée Thierry LeRoux, Rallye intergénérationnel de la FADOQ régionale, etc.;



- Poursuite du don d'arbres, pendant le mois de l'arbre et des forêts;



- Le lignage de deux terrains de pickleball a été fait sur un terrain de tennis à l'extérieur pour permettre aux amateurs de jouer. Puisque le succès est évident, le conseil a autorisé le lignage du deuxième terrain de tennis, pour le printemps 2024. L'optimisation de ces espaces permet à la Municipalité d'avoir deux terrains de tennis et quatre terrains de pickleball, au bénéfice de la population;
- Un nouveau stationnement municipal pour la collectivité sera ajouté à côté de l'église. La Municipalité a fait préparer les plans et devis en 2023 et pour éviter des coûts supplémentaires par des travaux d'hiver, elle a pris la décision d'exécuter les travaux au printemps 2024. L'aménagement de ce stationnement permettra plus de places pour l'école, le CPE et les commerces et activités aux environs;
- Une subvention en patrimoine a permis de mettre à jour le dépliant et de faire quelques bonifications, lesquels seront présentés lors d'un petit événement pour l'occasion au début juin 2024, en simultanée avec le lancement de la Politique et le plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA), qui ont été élaborés et adoptés en 2023.

### Administration et réglementation :

- L'ajustement du Règlement de circulation pour l'ajout d'un sens unique devant l'école, d'un passage pour piétons et d'un arrêt sur quatre côtés au croisement de la 5<sup>e</sup> Avenue et du rang Saint-Augustin, ainsi que de déterminer que l'allée privée municipale entre l'église et le presbytère serait également à sens unique;
- Revendications diverses auprès des ministères et autres, tel que pour les assurances patrimoniales, les délais d'inspection pour les assurances qui augmentent les prix, les subventions d'aide à l'entretien de la voirie, les subventions pour l'aide aux infrastructures et conduites en eaux;



- Partenariat par la mise en place d'un bail emphytéotique pour le terrain, cédé sans frais au CPE-BC Plus Grand que Nature, pour une période de 45 ans. Le CPE terminera sa construction à l'automne 2024, pour accueillir 60 enfants, dont des places sont réservées pour les tout-petits de 18 mois et moins;

- Réflexion et modification règlementaire pour permettre la mise en place d'habitation communautaire par des particuliers au village;
- Mise en place du Règlement sur la démolition d'immeubles, tel qu'imposé par la nouvelle loi et les mesures transitoires;
- Collaboration avec la Fabrique concernant l'avenir de l'Église de Sainte-Hélène;
- Révision et adoption du nouveau Règlement sur la location d'infrastructures, pour en faciliter l'accès, l'interprétation et l'application;
- L'officier en bâtiment est passé de deux jours à trois jours par semaine, afin de répondre adéquatement, dans un délai raisonnable, aux demandes des citoyens et des promoteurs, ainsi que de pouvoir augmenter le temps d'inspection sur le territoire.
- Madame Sylvie Vanasse a pris sa retraite, après 33 ans de bons et loyaux services à la Municipalité au poste de directrice générale adjointe. Une transition a été faite pour assurer les suivis des dossiers avec madame Lucie Chevrier, qui, avec plus de deux décennies d'expériences en comptabilité municipale, a repris le poste de directrice générale adjointe au 1<sup>er</sup> janvier 2024;
- Plusieurs nouvelles obligations ont été ajoutées au niveau des archives, en plus de la Loi sur les archives en vigueur depuis 1983, et aucune démarche ni travail en respect de ces obligations n'avaient été faits à la Municipalité. Celle-ci s'est munie d'un logiciel de gestion des archives et une entente a été convenue avec madame Sylvie Vanasse, à raison d'une journée par semaine, pour la configuration et l'implantation de la gestion documentaire, tant au niveau des documents actifs, semi-actifs et archivés, en version papier et numérique;



L'équipe municipale, avec l'arrivée de madame Lucie Chevrier en cours d'année.

Je confirme qu'ensemble, votre conseil municipal ainsi que les gestionnaires ont démontré une attention particulière dans l'administration des fonds publics, de façon à réaliser les projets et les travaux, tout en nous permettant de maintenir une bonne santé financière.

Merci de votre confiance, c'est un grand bonheur de représenter notre Municipalité.

*Rejean Rajotte*  
Rejean Rajotte, maire



Ce rapport a été déposé à la séance du 7 mai 2024, ensuite diffusé dans le journal Le Bagotier et sur le site Internet de la Municipalité au [www.sainte-helene-de-bagot.com](http://www.sainte-helene-de-bagot.com).